

Betreff: Fwd: Re: question gestion des RH

Von: Rémy Malgouyres <remy.malgouyres@udamail.fr>

Datum: 13/05/2020 à 11:55

An: Yaël Braun-Pivet <yael.braun-pivet@assemblee-nationale.fr>

----- Weitergeleitete Nachricht -----

Betreff: Re: question gestion des RH

Datum: Wed, 29 Jun 2011 14:37:24 +0200

Von: Michel MADESCLAIRE <michel.madesclaire@u-clermont1.fr>

An: Rémy Malgouyres <remy.malgouyres@u-clermont1.fr>

Cher Collègue,

Nous nous occupons de votre cas, le problème doit être présenté au président, car si tous les titulaires de la PES faisaient la même demande en même temps, il y aurait une certaine désorganisation au niveau des enseignements au sein des composantes. Notre réponse viendra dans un délai très proche.

Cordialement

M.M.

Professeur Michel MADESCLAIRE

Vice-Président du Conseil d'Administration

de l'Université d'Auvergne

Faculté de Pharmacie

tel: 04 73 17 79 87

e-mail: michel.madesclaire@u-clermont1.fr

----- Original Message ----- From: "Rémy Malgouyres" <remy.malgouyres@u-clermont1.fr>

To: <michel.madesclaire@u-clermont1.fr>

Sent: Wednesday, June 29, 2011 12:44 PM

Subject: question gestion des RH

Bonjour,

Je me permets d'entrer en contact avec vous car j'ai posé une question au service des ressources humaines par plusieurs mails dont le premier remonte au 3 juin

dernier. La question est de savoir s'il est possible à l'UDA d'échanger une partie de sa prime d'excellence scientifique contre une décharge de service, se qui figurait dans les circulaires ministérielles émises pendant la réforme de ladite prime.

Jusqu'à présent MM Bessière et Marre n'ont pas pris la peine de répondre à mes mails, aussi je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer le bon interlocuteur pour cette question.

Je me permets de souligner le caractère maintenant urgent de cette question à l'heure où les discussions sur les plannings des enseignements de la rentrée prochaine est en passe d'être close.

Bien Cordialement,
Rémy Malgouyres
Professeur à l'Université d'Auvergne (IUT)

Bonjour,

J'ai bu passer des infos sur les circulaires mors de la mise en place de la PES par le gouvernement que les enseignant chercheurs peuvent être autorisés à convertir une partie de leur PES en décharge de service.

Cette possibilité est elle proposée à l'UDA ?

Y-t'il des conditions, quelle est la procédure ?

Quel serait le cas échéant le "coût en euros" d'une heure de décharge ?

Quels seraient les délais d'instruction d'une telle demande ?

Cordialement,
Rémy Malgouyres

Remy Malgouyres, PR27
Laboratoire LIMOS - UMR 6158,
IUT dept Informatique,
BP 86 63172 Aubiere cedex France.

remy.malgouyres@u-clermont1.fr

phone : +33 (0)4 73 17 71 07 -- fax : +33 (0)4 73 17 71 25

<http://www.malgouyres.fr>
